

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mil douze, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints ; M. Lanel, M. Faragout, Mme Guillotte, M. Bourguignon

POUVOIRS : M. Defline à M. Faragout, Mme Dartril à M. Lanel, Mme Sement à M. Bourguignon, Mme Leclerc à M. Leclerc

ABSENTS : M. Lecocq

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 13 décembre 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Mme Dartril est arrivée à 20h07

En préambule, Monsieur le Maire annonce à l'assistance l'obtention des subventions du Conseil Général de l'Oise et adresse ses remerciements à M. Rome, M. Vantomme et M. Aubry pour leur soutien :

- Etude d'incidence pour la station d'épuration : 1 000€
- Maitrise d'œuvre pour le raccordement aux réseaux d'assainissement collectif Les Landes et rue de Feuquerolles : 4 500 €
- Mise aux normes de la station d'épuration : 18 000 €
- Eglise : chauffage du chœur, restauration de 2 tableaux, restauration du calvaire : 10 560 €

2. DSP Assainissement – Choix du délégataire et du contrat

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de l'affermage du service public d'assainissement.

Il indique en préambule que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 16 décembre 2010 concernant la gestion par délégation du service public d'assainissement.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SEAO - VEOLIA à savoir :

- Durée : **12 ans**
- Prix du service :
 - Abonnement : **30 € HT / an / abonné**
 - Prix du m³ : **1,3132 € HT / m³**

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec analyse hydro biologique du milieu naturel récepteur, SISPEA et accès internet SIG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la proposition de la société SEAO - VEOLIA pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement,
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité

3. Compte Administratif et Compte de Gestion 2011 : Service Assainissement

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2011 puis laisse la présidence à Madame Guillotte, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses :	14 391.34 €	Recettes :	26 839.07 €
Excédent de 12 447.73 €			

Investissement :

Dépenses :	13 280.15 €	Recettes :	101 409.44 €
Excédent de 88 129.29 €			

Les comptes 2011 du service Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

4. Affectation des Résultats 2011 : Service Assainissement

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2012 et affecte :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 12 277.02 €
- Article 001 en investissement dépenses : 88 129.29 €
- Article 1068 en investissement recettes : 170.71 €

5. Surtaxe d'Assainissement

Sur proposition des conseillers municipaux présents aux réunions de travail les 03 et 18 février 2012,

Compte tenu des travaux d'assainissement collectif à réaliser au hameau les landes et rue de Feuquerolles,

Compte tenu de la capacité d'autofinancement du service assainissement et de la commune pris en considération par les organismes de crédits :

La surtaxe d'assainissement est fixée à compter du 01 mai 2012, à :

- Part variable : 1.30 € par m3 d'eau consommé
- Part fixe : 40.00 € par abonné

Adopté par 8 voix pour, 2 voix contre (Mme Sement, M. Defline), 1 abstention (M. Faragout)

6. Budget Primitif 2012 : Service Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par le Conseil Municipal en réunion de travail.

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses et Recettes	14 970 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses et Recettes	121 980 €

Le Budget Primitif 2012 est adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue à 21h40, elle reprend à 21h50

7. Compte administratif et Compte de Gestion 2011 : Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2011 puis laisse la présidence à Madame Guillotte, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 30 961.89 € Recettes : 36 373.50 €

Excédent de 5 411.61 €

Les comptes 2011 de la Caisse des Ecoles sont approuvés à l'unanimité.

8. Affectation des résultats 2011 : Caisse des Ecoles

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2012 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- A l'article 002 en fonctionnement recettes : 5 411.61 €

9. Budget Primitif 2012 Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le budget primitif approuvé par le Conseil Municipal en réunion de travail.

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 25 100 €

Avec une participation du budget communal de 19 689 €.

Le Budget Primitif 2012 de la Caisse des Ecoles a été adopté par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Sement).

10. Compte administratif et Compte de Gestion 2011 : Commune

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2011 puis laisse la présidence à Madame Guillotte, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 411 300.65 € Recettes : 500 410.96 €

Excédent de 89 110.31 €

Investissement :

Dépenses : 98 933.88 € Recettes : 100 712.99 €

Excédent de 1 779.11 €

EXCEDENT CUMULE de 90 889.42 €

Les comptes 2011 de la commune sont approuvés à l'unanimité.

11. Affectation des résultats 2011 : Commune

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2011 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 67 739.42 €

- Article 001 en investissement dépenses : 1 779.11 €

- Article 1068 en investissement recettes : 21 370.89 €

12. Compte administratif - Compte de Gestion 2009 / Budget Primitif 2010 : CCAS

Les membres du CCAS ont adopté le 20 mars 2012, le compte administratif 2011, les résultats 2011 et le budget primitif 2012, ils s'établissent ainsi :

- Compte Administratif et compte de gestion 2011

Fonctionnement Dépenses	3 215.55 €	Investissement Dépense	0 €
Fonctionnement Recettes	6 217.78 €	Investissement Recettes	914.69 €

- Affectation des résultats 2011

Les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter pour 2012 :
 En fonctionnement recettes au 002 excédent antérieur reporté
 En investissement recettes au 001 excédent d'investissement reporté

3 002.23 €

914.69 €

- Budget primitif 2012

Fonctionnement Dépenses & Recettes

5 002 €

Investissement Dépenses & Recettes

914 €

13. Vote des taux d'imposition

La commission des finances propose de ne pas faire évoluer les taux d'imposition communaux :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2012	Taux d'imposition de la commune	Produit fiscal à taux constants
Taxe Habitation	577 100	15.34 %	88 527
Taxe Foncière (bâti)	362 100	17.87 %	64 707
Taxe Foncière (non bâti)	46 400	40.60 %	18 838
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16 000	24.44 %	3 910
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2012			175 982

Important : sur ce produit, la commune sera prélevée de 42 003 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après la réforme alimentées par les recettes des collectivités « gagnantes » après la réforme. En conséquence, les ressources de la commune de Talmontiers pour les taxes directes locales en 2012 sont de 133 979 €

Adopté à l'unanimité.

14. Vote des Subventions aux associations et des participations

➤ **Nouvelle association : Les P'tits Loups**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la création en date du 18 novembre 2011 de l'association « Les P'tits Loups » ayant pour but de participer au financement des projets d'école ainsi qu'à d'éventuels besoin matériels et éducatifs de l'école.

Chaque subvention a été votée une à une, selon l'article L 2131-11 du CGCT, les conseillers membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur association.

La commission des finances propose d'attribuer les subventions communales 2012 suivantes:

- Anciens Combattants	550	Adoptée à l'unanimité
- Association de Chasse	200	Adoptée par 9 voix pour et 1 contre (M. Faragout), M. Bourguignon n'a pas pris part au vote
- Association des randonneurs	400	Adoptée à l'unanimité
- Cheveux Blancs	2500	Adoptée à l'unanimité

- Club du jeudi	450	Adoptée à l'unanimité Mme Guillotte n'a pas pris part au vote
- Les P'tits Loups	400	Adoptée à l'unanimité
- Saint Pierre Saint Paul Ensemble	450	Adoptée à l'unanimité Mme Guillotte n'a pas pris part au vote
- D mots de Zic	200	Adoptée à l'unanimité
- Resto du Cœur (Le Coudray)	1100	Adoptée par 8 voix pour, 2 voix contre (M. Varnier, M. Faragout) et 1 abstention (Mme Guillotte)
- Foyer socio éducatif Collège Rollon	230	Adoptée à l'unanimité
- AFM téléthon	150	Adoptée à l'unanimité
- SPA Beauvais	100	Adoptée à l'unanimité
- Association des calvaires Beauvaisis	20	Adoptée à l'unanimité

15. Création poste d'agent saisonnier

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée pour les besoins saisonniers :

- contrat de droit public, à temps complet, pour 4 mois du 04 juin au 30 septembre 2012, au poste d'adjoint technique de 2^e classe 1^{er} échelon.

Monsieur le Maire nommera l'agent.

16. Arbre de Noel / jouets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Guillotte) qu'à compter de 2012 la distribution des jouets de l'arbre de Noël du village sera exclusivement réservée aux enfants de la commune scolarisés à Talmontiers et aux enfants de 0 à 3 ans.

Il n'y aura pas de spectacle en 2012, mais uniquement gouter dans la salle communale.

17. Budget primitif 2012 : Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par le Conseil Municipal en réunion de travail.

Section de Fonctionnement

<i>FONCTIONNEMENT DEPENSES</i>			Budget Primitif 2012
Chapitre	O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	157 185,00 €
Chapitre	O12	CHARGES DE PERSONNEL	208 200,00 €
Chapitre	O14	ATTENUATION DE CHARGES	42 000,00 €
Chapitre	O22	DEPENSES IMPREVUES	12 547,00 €
Chapitre	O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 920,00 €
Chapitre	65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	57 239,00 €
Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	6 590,00 €
TOTAL DEPENSES			512 681,00 €

<i>FONCTIONNEMENT RECETTES</i>			Budget Primitif 2012
Chapitre	OO2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	67 739,00 €
Chapitre	O13	ATTENUATION DE CHARGES	14 000,00 €
Chapitre	42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 100,00 €
Chapitre	70	PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.	7 034,00 €
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	214 100,00 €
Chapitre	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	195 708,00 €
Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €
TOTAL RECETTES			512 681,00 €

Section d'Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES			Restes à Réaliser	Budget Primitif 2012
Opération	10006	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		5 000,00
Opération	10009	EGLISE	3 900,00	
Opération	12	AMENAGEMENT ET PAYSAGEMENT	6 000,00	
Opération	21	AMENAGEMENT STADE / VESTIAIRE	5 230,00	2 770,00
Opération	24	MATERIEL ECOLE		400,00
Opération	28	PANNEAUX SIGNALISATION	490,00	
Opération	30	ILLUMINATIONS		2 000,00
Opération	35	TRAVAUX ECOLE		2 500,00
Opération	36	MATERIEL EXTERIEUR	1 600,00	
Opération	42	PLAN LOCAL URBANISME	5 930,00	22 370,00
Opération	43	ACCUEIL PERISCOLAIRE / GARDERIE		2 000,00
Opération	OFI	OPERATIONS FINANCIERES		5 940,00
TOTAL DEPENSES			23 150,00	42 980,00
			66 130,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES			Restes à Réaliser	Budget Primitif 2012
Opération	10009	EGLISE		800,00
Opération	42	PLAN LOCAL URBANISME		6 250,00
Opération	OFI	OPERATIONS FINANCIERES		59 080,00
TOTAL RECETTES			- €	66 130,00 €

Le Budget Primitif 2012 de la commune a été adopté à l'unanimité.

18. Adhésion Mutuelle Nationale Territoriale : contrat de prévoyance (maintien de salaire)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien de salaire. Tous les agents titulaires ayant adhésés, leur taux de cotisation salarial mensuel sera de 0.62%.

19. CCPB

* Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité sur le Schéma de cohérence territorial (SCOT) de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

* Changement de domiciliation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le changement de domiciliation de la CCPB (2 rue d'Hodenc 60650 La Chapelle aux Pots) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document jugé nécessaire.

20. Bibliothèque Municipale

Le Conseil Municipal compte tenu, du faible voir inexistant nombre de « visiteurs » à la bibliothèque communale, valide sa fermeture (effective le 31 décembre 2011), et sollicite le passage de la bibliothèque départementale afin de vider les locaux.

Adopté à l'unanimité

21. SE 60 : adhésion au groupement de collecte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de collecte mis en place par le SE60 et acte que le dépositaire des demandes de CEE (certificats d'Économies d'Énergie) sera Capital Energy,
- Désigne le SE 60 « tiers regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux Certificats d'Économies d'Énergies, jusqu'à la fin de la deuxième période triennale définie à l'article 1 du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010, soit le 31 décembre 2013.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative au transfert et à la valorisation de CEE ainsi collectés par le SE 60.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à inscrire trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

22. Chemin Rural n°10

Le Conseil Municipal autorise par 7 voix pour et 4 contre (M. Varnier, Mme Guillotte, M. Leclerc, Mme Leclerc) Monsieur le Maire à poursuivre l'affaire en cours d'appel.

23. Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE) : adhésion de la commune de Courcelles les Gisors

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Courcelles les Gisors au SIIVE.

24. Eglise : chauffage dans le chœur – 2 tableaux - calvaire

Le conseil Municipal, compte tenu de l'attribution d'une subvention de 10 560 € par le Conseil général de l'Oise, décide à l'unanimité de réaliser les travaux.

L'association Saint Pierre Saint Paul (PPE) s'est engagée à financer le montant des dits travaux, déduction faite de la subvention du CG 60 et de la tva récupérée par la commune (N+1).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modification suivante :

DM n°01/2012

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
022	022			DEPENSES IMPREVUES	-3 270,00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 270,00
21	21318	10009		AUTRES BATIMENTS PUBLI.	25 270,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
021	021	OPFI		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 270,00
13	1328	10009		AUTRES	11 440,00
13	1323	10009		SUBV. EQUIP. NON TRANSFDEPARTEMENT	10 560,00

25. Questions diverses

- **Ecole** : Monsieur le Maire confirme la suppression d'un poste d'enseignante à la rentrée 2012. Il n'y aura plus que 3 classes (1 maternelle et 2 primaires)
- **4L des Sables** : Monsieur le Maire fait lecture de la carte postale de Laure Delboulle. Le 4L trophy 2012 s'est très bien déroulé.
- **Mme Halphen** : Monsieur le Maire fait lecture du mail de Mme Halphen.
- **Travaux** : le mur du cimetière sera fait courant avril.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,

Jacky LEBORGNE